



Contrat de location d'un gîte meublé

Entre les soussignés

M Jean-Marie MOUSSU demeurant au Lieu-Dit « La Lande Louvice »
53500 – Saint Denis de Gastines
N° Téléphone : 06 78 14 74 07 , ci-après désignés le propriétaire,

et M. Mme

demeurant à

Téléphone

Ci après le locataire.

Désignation :

La location est prévue pour 8 à 10 personnes maximum et porte sur un meublé situé :
« La Lande Louvice »
53500 Saint Denis de Gastines

Description de la location Voir sur le site internet

Durée :

La location commencera le

à partir de ...

et se terminera le

vers ...

Nombre de personnes :

Nombre d'adultes

Nombre d'enfants

Age des enfants

Loyer :

1) Le montant de la location est de

€

2) Forfait draps (*Obligatoire*) – lits faits à l'arrivée : 5 € par personne : soit un total de :

3) Forfait ménage (Facultatif) : Oui ou Non Montant 70 €

4) Location draps de bain + serviette (Facultatif) : Oui ou Non 5 € par personne (facultatif)

Location Totale :

Les arrhes seront jointes au contrat, d'un montant de 30 % du prix de la location.

Les arrhes sont considérées comme dédit à valoir sur le prix de la location.

LE SOLDE SERA VERSE à l'entrée des lieux.

La location des draps – La location draps de bain et le forfait ménage devront être réglés à part de la location du gîte.

Si le locataire ne règle pas le solde à son arrivée, le propriétaire disposera à nouveau des locaux sans avoir à rembourser le montant des arrhes versées.

Dépôt de garantie obligatoire = caution

Montant 350 €

Il ne sera pas restitué le jour du départ mais renvoyé au plus tard dans les 10 jours.

Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer. Il sert en cas de dégradations commises par le locataire. Si le montant excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie. Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement. En cas de non règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui est compétent.

Ménage :

Le logement devra être laissé propre dans l'état où il a été confié ... balayé et serpillé.

Vaisselle – Fours – Frigo – WC – Propres Etc ...

Le ménage sera effectué avant le départ ...

Dans le cas contraire les frais de ménage seront imputés sur la caution.

Le barbecue devra être rendu «Nikel» (non inclus dans le forfait ménage)

Piscine :

Responsabilité.

Le locataire sera avisé sur les précautions particulières à prendre à l'égard de la piscine – il endosse la totale responsabilité des éventuels accidents (noyade, hydrocution etc ...) qui pourrait survenir. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui en assument la surveillance exclusive.

En cas de non respect des prescriptions ci-dessus et suivant la gravité du trouble, le loueur pourra décider l'exclusion temporaire ou définitivement du contrevenant.

Une décharge sera signé en entrant dans les lieux.

Conditions générales :

Gîte non fumeur

Les animaux ne sont pas admis (Hygiène)

Le locataire s'engage à ne pas amener de personnes supplémentaires sans l'autorisation du propriétaire.

Dans le cas du non respect de cette règle, un supplément sera demandé fonction du nombre de jours de présence pour pallier aux frais journaliers eau, etc ...

Le locataire s'engage également à ne pas sous louer le GÎTE

à user paisiblement des lieux, à s'assurer contre les risques locatifs.

La vaisselle cassée sera facturée au locataire.

Tous les articles de piscine ayant été mis à disposition du locataire gracieusement pendant le séjour devront être rendus en état.

Les articles brisés – cassés telles que bouées ou autres seront remplacés ou remboursés par le locataire avant le départ.

Le contrat ne peut pas être rectifié sans mettre le nombre de mots et de lignes rayées.

Le contrat devra être signé des deux parties

Fait à Saint Denis de Gastines, le

Signature du locataire :

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Signature du loueur